

Fiche INTERNAT

Photographie
Obligatoire
A coller
ou à agrafer

Année Scolaire :

A remplir avec le plus grand soin.

Nom de l'élève		Prénom de l'élève	
Classe		Sexe (1)	☐ ♀ ☐ ♂

Responsable légal (Nom – Prénom – Adresse) :

☎ fixe *		☎ Portable*	
☎ travail*		✉ mail *	

* Champs obligatoires

L'internat est susceptible d'accueillir les élèves du **lundi 7h30** au **vendredi 17h30**.

Régime internat choisi (1) :

☐ INTERNAT COMPLET : ☕ 9 Repas / 🛏 4 Nuits

☐ ½ INTERNAT COMPLET : ☕ 6 Repas / 🛏 2 Nuits [Départ **Mardi soir : 18h45** au plus tard]

Tout repas non pris sera facturé. (cf : tarifs repas en vigueur).

Veillez indiquer ci-dessous l'identité de la personne susceptible de venir chercher l'élève :

Responsable légal

☐ Membre de la famille : Nom, Prénom, Qualité : 	☐ Tiers Personne : Nom, Prénom, Qualité :
--	--

Ou le moyen de locomotion utilisé : (autre qu'avec responsable légal)

☐ Transport en commun

☐ Covoiturage : (Nom et classe de l'élève concerné)



⁽¹⁾ Cochez la case correspondante.

Etude Obligatoire pour tous (sauf élève majeur) les mercredis de **13h15 à 14h45**
les lundis, Mardis et Jeudis de **17h30 à 18h45**

Les **Mercredis après-midi** sont consacrés aux activités :

Les élèves du collège et les 3^{ème} PM participent **OBLIGATOIREMENT** aux activités qui se déroulent de 14h45 à 18h15. Seuls les lycéens ont la possibilité d'un quartier libre. Toutefois, s'ils le souhaitent, ils peuvent participer aux activités proposées.

Dans le cadre d'activités sportives, veuillez nous indiquer si votre enfant est dispensé ⁽¹⁾ :



☐ Pas dispensé

☐ Dispense totale

☐ Dispense partielle (à préciser)

Autorisation de **SORTIE** les mercredis après-midi :

► Je suis élève de **COLLEGE** et **3^{ème} PM** : je peux sortir le mercredi après-midi accompagné d'un adulte.

Cette autorisation devra s'accompagner au préalable d'un **écrit** mentionnant l'**identité** de la personne venant te chercher ainsi que des **horaires** de sortie.

Ce document doit être transmis à la vie scolaire (CPE) le **lundi précédant le mercredi de sortie**.

L'établissement est dégagé de toutes responsabilités durant ces sorties.

Dans le cas d'un manque de travail ou d'un comportement inadapté, l'établissement se réserve le droit de suspendre toutes sorties.

► Je suis élève de **Lycée Pro** et

- mineur : sortie autorisée seul(e) de 14h45 à 18h15 (sauf avis contraire des parents)
- majeur : sortie autorisée seul(e) de 13h15 à 18h15

NB : La présence de l'élève est obligatoire au repas. Elle est facultative pour les études d'internat. Toutefois, l'accès ne te sera jamais refusé.

► **Dispositions Particulières :**

Les élèves ont la possibilité de stationner devant l'établissement aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement. Certains élèves en profitent pour fumer.

Je suis élève de **Lycée Pro** : ⁽¹⁾ ☐ fumeur ☐ non-fumeur

Tous ces horaires doivent être scrupuleusement respectés.

⁽¹⁾ Cochez la case correspondante.

Trousseau Internat disponible sur notre site internet : www.saintfrancoisligny.fr

Signature de l'élève

Signature du responsable légal